

Cercle CONDORCET

Aix-en-Provence

<http://cerclecondorcetaixenprovence.fr>
cerclecondorcetaix@free.fr



Contribution du Cercle Condorcet d'Aix-en-Provence au Grand Débat National 14 mars 2019

I - Les institutions politico-administratives et la démocratie participative

Sur ce plan, le questionnaire du Grand Débat reflète bien les multiples interrogations qui alimentent de manière récurrente l'actualité politique. Ce faisant, tendant à réduire le débat à des questions à réponses binaires, ne risque-t-il pas d'occulter des problématiques plus complexes dont dépendent justement ces questions ?

A titre d'exemple, est-il utile de poser la question de la proportionnelle pour l'élection de l'Assemblée Nationale si l'on ne reprecise pas mieux quel doit être le rôle du Député : représentant des intérêts des habitants de sa circonscription ou représentant des intérêts de l'ensemble de la Nation ? Osée par certains parlementaires, la relance d'un possible retour au cumul des mandats n'est-elle pas révélatrice de la persistance d'un « esprit de clocher » proche du féodalisme ?

Par ailleurs, ne faudrait-il pas se questionner sur un possible retour à la dissociation dans le temps des élections présidentielle et législative, avec par exemple la solution d'un mandat présidentiel de sept ans non renouvelable ?

Il est bien difficile de répondre à des questions « de détail » quand les questions de fond ne sont pas abordées. Or, le débat public engagé accidentellement par la « crise des Gilets jaunes » met au grand jour la confusion qui domine les rapports des citoyens avec leurs institutions. Quel sens a par exemple le fait pour un citoyen de demander le pouvoir référendaire de niveau national alors qu'il n'a aucune prise (et en général aucune information) sur des décisions publiques qui touchent dans sa vie de tous les jours à son environnement (logement, transports, cadre de vie, services...) de proximité ? Et pourtant, la décentralisation réalisée depuis près de quarante ans concerne directement ces compétences. Elle était censée rapprocher les élus de leurs administrés, alors que la crise actuelle témoigne justement d'un déficit abyssal du fonctionnement de la démocratie de proximité.

La question fondamentale qui devrait se poser serait donc : pourquoi des Lois aux objectifs généreux ont – elles globalement échoué, de même d'ailleurs que les différents ajustements qui leur ont été apportés par la suite ? Et pourquoi, malgré un niveau de vie et une protection sociale enviables dans un Monde déboussolé, les citoyens français manifestent-ils autant d'aigreur, voire de colère ?

1

**Siège social : Pays d'Aix-Associations, Le Ligourès, Place Romée de Villeneuve
13090 AIX-EN-PROVENCE**

Association fédérée à la Ligue de l'Enseignement - Fédération des AIL13
192 rue Horace Bertin - CS90112 - 13352 Marseille Cedex 05 - Tel : 04 91 24 31 61

Cercle CONDORCET

Aix-en-Provence

<http://cerclecondorcetaixenprovence.fr>
cerclecondorcetaix@free.fr



Sans entrer dans des considérations d'ordre psycho-sociologique, et sans prendre à la lettre l'expression du « tous pourris », peut-on essayer, à partir d'observations non partisans et souvent partagées avec de plus savants que nous, essayer d'ausculter le fossé des incompréhensions et des incohérences qui sépare les citoyens de leurs institutions ?

Un constat : Les Lois de décentralisation ont été impuissantes à mettre fin à l'émiettement – dénoncé dès avant elles – de la structuration de base du territoire national. De plus, non seulement les 36000 Communes perdurent, mais leurs disproportions, modérées voici deux siècles, s'accroissent sans cesse par le jeu des évolutions divergentes des démographies rurales et urbaines.

Ce constat se double de celui de l'incapacité collective à généraliser les pratiques de la démocratie participative, pour laquelle les citoyens sont théoriquement mûrs depuis fort longtemps, bien que beaucoup de comportements individuels ou collectifs semblent montrer le contraire. Il est désolant de constater que, hormis dans quelques localités en pointe, les Conseils de Quartiers, puis les Conseils citoyens, sont très loin d'irriguer l'ensemble du territoire. La volonté du législateur peut aussi être impunément bafouée par des Conseils de Développement de Communautés d'agglomération ou de Métropoles qui ne rendent compte de leur travail qu'aux élus, sans informer directement la population et la faire participer à leurs travaux (nous tenons à la disposition de qui les demandera les preuves concrètes de ce déni de démocratie).

Pour nous, ces comportements archaïques tiennent à la conception même de la vie politique qui s'est imposée avec la démocratie représentative, dans laquelle trop souvent les élus jouent le rôle des féodaux de l'ancien temps. Paradoxalement d'ailleurs, alors même que la simple logique voudrait que soient sacrifiées les petites communes, c'est sans doute à cette échelle que la démocratie fonctionne le mieux, par l'effet mécanique du rapport de proximité reliant de fait élus et citoyens (à la nuance près que la dissémination de l'attribution du permis de construire est à l'origine de la catastrophe environnementale du mitage, spécialité française). A contrario, quelle démocratie peut s'exprimer dans des Communes de plusieurs dizaines de milliers d'habitants disposant d'un seul Conseil Municipal (comme n'importe quelle commune dix, cent ou mille fois moins peuplée), se dispensant de faire fonctionner normalement les Conseils de Quartiers imposés par la Loi, et rendant plus ou moins confidentielles les enquêtes publiques également imposées ?

Ces questions de bon sens montrent, à notre avis, que tout est à reconsidérer dans cette organisation des territoires et dans la manière de les faire fonctionner. Sans anticiper sur un autre Grand Débat qu'il serait de la plus grande utilité d'organiser à ce sujet, nous nous permettrons d'avancer ci-après quelques pistes de réflexion.

2

**Siège social : Pays d'Aix-Associations, Le Ligourès, Place Romée de Villeneuve
13090 AIX-EN-PROVENCE**

Association fédérée à La Ligue de l'Enseignement - Fédération des AIL13
192 rue Horace Bertin - CS90112 - 13352 Marseille Cedex 05 - Tel : 04 91 24 31 61

Cercle CONDORCET

Aix-en-Provence

<http://cerclecondorcetaixenprovence.fr>
cerclecondorcetaix@free.fr



Propositions :

- **Réorganiser le millefeuille politico-administratif**, qui a jusqu'ici résisté à toutes les réformes, **en commençant par sa strate de base, la commune**. Hérité de la Révolution, ce niveau se distingue par son exceptionnelle hétérogénéité, due aux évolutions démographiques inverses ayant affecté des territoires soumis les uns à la déprise agricole et les autres à une croissance exponentielle. Dans cet ensemble pléthorique de 36.000 communes, quelle communauté de destin peut-il exister par exemple entre une unité de 500 habitants et une autre de quelques centaines de milliers ?

Comment est-il possible de réaliser enfin sur tout le territoire national **une égalité de rapport de représentation** (nombre d'élus sur nombre d'électeurs) comparable (en mieux ?) à ce qui est la règle pour la députation ? Cette égalité imposerait de rompre avec le découpage administratif imposé par le seul fait démographique lié à l'histoire de notre pays. Nous proposons donc, pour sortir de cette situation, de distinguer des unités territoriales équivalentes entre elles car fondées sur un même nombre d'habitants répondant à deux critères : suffisant pour permettre une relative autonomie de gestion ; limité pour permettre une proximité raisonnable entre élus et administrés, c'est-à-dire que tout un chacun puisse être informé de l'ensemble des problématiques communes à cette entité, et participer à l'élaboration des projets. Il s'ensuivrait :

- **la réorganisation du niveau communal**, comprenant :

- le regroupement des petites communes (par fusion ou achèvement du processus de constitution de Communautés de Communes)
- le découpage des autres en unités territoriales sensiblement égales en poids de population entre elles et avec les entités précédentes ; ce découpage pourrait ou non correspondre à celui des Conseils de Quartiers institués par la Loi SRU, mais avec des responsabilités de niveau communal.

Cette proposition, qui peut paraître révolutionnaire mais ne relève que de la justice et de la logique, permettrait ainsi de rationaliser l'organisation administrative du pays en instituant un découpage égalitaire au niveau communal. Aux échelles suivantes la hiérarchisation pourrait reprendre l'organisation actuelle : Communauté de Communes (regroupement de Communes telles que définies ci-dessus) ; Communauté d'Agglomération ou Métropole (regroupement de Communautés de Communes).

- **l'élection au suffrage universel** des représentants politiques de chaque entité de base (Commune)
- **l'instance exécutive des entités regroupant plusieurs unités de base serait constituée à égalité par des représentants élus de celles-ci.**

3

**Siège social : Pays d'Aix-Associations, Le Ligourès, Place Romée de Villeneuve
13090 AIX-EN-PROVENCE**

Association fédérée à La Ligue de L'Enseignement - Fédération des AIL13
192 rue Horace Bertin - CS90112 - 13352 Marseille Cedex 05 - Tel : 04 91 24 31 61

Cercle CONDORCET

Aix-en-Provence

<http://cerclecondorcetaixenprovence.fr>
cerclecondorcetaix@free.fr



- **Rééquilibrer et légitimer la démocratie représentative par l'instauration d'une démocratie participative pour les citoyens et de démocratie contributive pour la société civile, avec pour seul objectif la recherche du bien commun et de l'intérêt général.**

Les processus délibératifs et décisionnels assurant le fonctionnement des actuelles Communes seraient complétés par l'obligation de mettre en place :

- **une autonomie partielle de gestion** garantie à chaque niveau par l'attribution de **budgets participatifs** (par exemple, pour les unités de base, 20% du budget de l'unité supérieure),
- **l'organisation de la participation des citoyens** : les Conseils de Quartiers ou Conseils citoyens deviendraient la clef de voûte du processus délibératif. En effet, l'application de la démocratie participative nécessite que tous les citoyens qui le désirent puissent s'informer et s'impliquer dans la gestion de leur territoire et dans l'élaboration des projets. Il s'ensuit l'obligation de la transparence des délibérations et des décisions publiques, ainsi que de l'organisation de l'information indispensable à l'exercice du rôle du citoyen

Considérant cet aspect comme essentiel, nous proposons la mise en place de structures dédiées où, à l'échelle de chaque unité de base, toute l'information utile à la compréhension de la chose publique soit rassemblée et mise à la disposition de tous. Pour ce faire, chaque unité se devrait d'affecter à cet usage un **bâtiment public spécifique** organisé (et si possible conçu) à cet effet, officialisant et matérialisant le rôle central de l'exercice de la citoyenneté. L'affirmation architecturale (au même titre que l'Hôtel de Ville ou la Maison du Peuple) de ce bâtiment en cœur de ville soulignerait l'importance donnée par la collectivité à la fonction citoyenne. Celle-ci pourrait s'exprimer également par une dénomination claire telle que « **Maison du Citoyen** ». Ce lieu serait dimensionné pour pouvoir accueillir, outre la documentation écrite et informatique, des salles de réunion destinées à la formation à la citoyenneté, à la présentation par les élus des différents niveaux (maire, député, sénateur ...) de l'évolution de leurs mandats, et par les Conseils de Développement des résultats de leurs travaux. S'y tiendraient les réunions de travail des Conseils citoyens. Des expositions faciliteraient la compréhension des dossiers, en particulier pour les enquêtes publiques. Des débats contradictoires y seraient organisés, et serviraient à l'apprentissage pour tous des règles du débat public. Ces structures pourraient efficacement servir d'appui aux programmes d'éducation à la citoyenneté menés par les établissements scolaires. Leur fonctionnement pourrait par ailleurs bénéficier des ressources humaines mobilisées par le Service Civil.

Les citoyens seraient en droit de déposer des recours au Tribunal Administratif en cas d'obstacle s'opposant à l'exercice normal de la pratique démocratique.

4

**Siège social : Pays d'Aix-Associations, Le Ligourès, Place Romée de Villeneuve
13090 AIX-EN-PROVENCE**

Association fédérée à La Ligue de L'Enseignement - Fédération des AIL13
192 rue Horace Bertin - CS90112 - 13352 Marseille Cedex 05 - Tel : 04 91 24 31 61

Cercle CONDORCET

Aix-en-Provence

<http://cerclecondorcetaixenprovence.fr>
cerclecondorcetaix@free.fr



- **organiser la solidarité inter - territoriale** : outre le déséquilibre démographique, ingérable en l'état, la situation actuelle se caractérise par la reproduction, au niveau collectif, de l'individualisme qui caractérise de plus en plus les rapports humains. L'Etat s'étant en grande partie désengagé de ses missions jacobines de redistribution sur l'ensemble du territoire, la tendance libérale à la concentration économique, administrative, démographique (ségrégation sociale) et culturelle se traduit par des écarts croissants de richesses et de qualité de vie entre les métropoles et leurs territoires environnants. Il est donc nécessaire de mettre en place des **processus redistributifs** entre entités territoriales à dynamiques divergentes. Cette relation de solidarité, autrefois assumée par l'Etat, le serait en particulier par les Métropoles (dans l'esprit de la Loi NOTRe), et par les Départements dans les territoires à dominante agricole. Elle compenserait les distorsions existantes entre collectivités riches et pauvres, en particulier en matière de répartition des services publics et de transports en commun. La révision des SCOT permettrait, dans un cadre de concertation large, d'organiser au mieux cette évolution.

Complémentairement, des services de niveau plus général (recherche appliquée, élaboration de méthodologies, expérimentation, formation permanente, contrôle d'application des Lois et règlements) seraient assumés par les Régions ou l'Etat, après reconstitution des compétences (en urbanisme et planification en particulier) perdues ou amoindries dans le cadre de la Décentralisation.

II - De la Démocratie de base aux enjeux nationaux et au-delà :

L'humanité est confrontée aujourd'hui à des enjeux vitaux nés d'un gaspillage effréné des ressources de la nature et de la persistance de comportements (frénésies de richesse et de consommation, instincts primaires de domination religieuse ou ethnique) suicidaires. Il est urgent que les sociétés occidentales arment intellectuellement, culturellement et moralement leurs populations pour inverser le plus vite possible le cours actuel de l'Histoire.

Le développement de la citoyenneté peut être un levier majeur au service de cet objectif. L'apprentissage de la démocratie, indispensable au niveau local, servira au niveau global :

- en sortant les citoyens de leur passivité critique pour en faire des acteurs informés, actifs et responsables de la vie publique,
- pour former, sélectionner et contrôler des représentants porteurs de l'intérêt général et non de leur seule ambition,
- en éclairant les choix de représentants formés en prise avec leurs électeurs et aptes à tirer parti de la diversité des compétences et des expériences de ceux-ci,
- en créant des dynamiques unitaires s'opposant aux forces de désunion et de destruction,
- en inventant et mettant en pratique de nouvelles formes de réponse aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux à venir.

5

**Siège social : Pays d'Aix-Associations, Le Ligourès, Place Romée de Villeneuve
13090 AIX-EN-PROVENCE**

Association fédérée à La Ligue de L'Enseignement - Fédération des AIL13
192 rue Horace Bertin - CS90112 - 13352 Marseille Cedex 05 - Tel : 04 91 24 31 61

Cercle CONDORCET

Aix-en-Provence

<http://cerclecondorcetaixenprovence.fr>
cerclecondorcetaix@free.fr



Il est plus que temps de passer d'une forme de société dont le pouvoir est confisqué par des élites (de moins en moins évidentes et reconnues) à une société du partage des savoirs et des responsabilités. Donc de passer d'une démocratie descendante à une démocratie montante

De la nécessité d'une citoyenneté active ... :

Pour contribuer à faire advenir une telle démocratie, il nous semble qu'un retour à Condorcet est nécessaire, particulièrement pour prendre en compte les questions d'éducation, de formation et de culture – consubstantielles à l'existence d'une citoyenneté compatible avec un humaniste mondial et une planète durable -.

Il faudrait alors re-décliner la sentence de **Condorcet** : *"Il n'est de bon citoyen que savant"* ... entendue comme la nécessité de former tous les citoyens à exercer ses droits et ses devoirs par des choix raisonnables, éclairés et argumentés.

Une telle formation citoyenne devrait être obligatoire de la maternelle à l'université et offerte tout au long de la vie et à tous les niveaux d'exercice de la citoyenneté territorialisée (de locale à internationale).

Concernant plus précisément les "débat citoyens", il nous semble qu'il faudrait qu'ils puissent être argumentés et empreints d'empathie, pouvoir porter sur toutes les questions vives de notre société dans toutes ses dimensions

... et de celle d'une citoyenneté mondiale comme objectif ultime du Grand Débat:

Concernant les objectifs globaux du GD - et donc les valeurs de nos sociétés - nous proposons de nous référer au « Manifeste pour le progrès social » de Marc Fleurbaey (La Découverte, 2019, p. 116) :

« Les défis qui s'annoncent peuvent être résumés selon trois objectifs principaux, liés à trois valeurs fondamentales, devant être conjointement poursuivis et atteints :

L'équité : réduire les inégalités de développement entre pays et les inégalités sociales au sein des pays ;

La durabilité : remettre la planète sur la trajectoire permettant la préservation des écosystèmes et la survie de l'espèce humaine au cours des générations à venir ;

La liberté : étendre et approfondir les libertés fondamentales, l'Etat de droit et les principes démocratiques pour tous les peuples. ».

Le Conseil d'Administration du Cercle Condorcet d'Aix en Provence

6

**Siège social : Pays d'Aix-Associations, Le Ligourès, Place Romée de Villeneuve
13090 AIX-EN-PROVENCE**

*Association fédérée à La Ligue de L'Enseignement - Fédération des AIL13
192 rue Horace Bertin - CS90112 - 13352 Marseille Cedex 05 - Tel : 04 91 24 31 61*